

1-Conditions générales

a- Les locations se font à la semaine en saison d'été, en dehors de cette période une location pour le week-end est possible. (2 nuits minimum)

b- Le nombre de personnes ne peut excéder le nombre de couchage indiqué par le propriétaire. Dans le cas contraire le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires.

c- Toute sous-location est interdite.

d- Le preneur usera, avec une attitude responsable et respectueuse du bien d'autrui, du logement loué, du mobilier et de tout équipement. Dans le cas contraire le preneur devra répondre des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat.

e- Il évitera tout bruit de nature à gêner les voisins.

f- Les animaux sont interdits.

g- Le propriétaires n'est pas responsable en cas de vol dans l'enceinte de la propriété.

h- Les extérieurs de la propriété ne conviennent pas aux enfants laissés sans surveillance.

i- La piscine n'est pas surveillée. Les enfants sont sous la seule responsabilité des parents.

2- Réservation et acompte

La réservation sera effective à réception du contrat accompagné du règlement de l'acompte. Le locataire devra s'acquitter d'un acompte de 25% du montant su séjour si ladite réservation est faite plus de deux mois à l'avance. Dans le cas où la réservation est faite moins de deux avant la date du séjour un acompte de 50% devra être versé.

Ce versement pourra se faire par chèque, par virement bancaire, ou par paiement en ligne.

Le montant de l'acompte restera acquit au propriétaire en cas de désistement du locataire.

3- Règlement du prix

Le règlement total du séjour devra être effectif au plus tard le jour de l'entrée dans le logement.

4- Dépôt de garantie

A l'entrée dans les lieux, le preneur remettra un chèque de 1000 € (mille euros) à titre de dépôt de garantie, destiné à couvrir les dommages et/ou les dégradations du logement et/ou du mobilier.

Ledit dépôt sera restitué au preneur au plus tard un mois après son départ. Sa constitution pourra être faite par un chèque signé à l'ordre du propriétaire. Le chèque ne sera pas encaissé, sauf si des dommages ou dégradations ont eu lieu.

5- Annulation

La signature du contrat au moment de la réservation engage les parties de manières irrévocables. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit entre les parties. Si le preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du séjour.

6- Assurance

Le preneur doit fournir une attestation d'assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs lors de sa réservation.

7- Résiliation de plein droit

En cas de manquement par le preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent contrat sera résilié de plein droit. Cette résiliation sera effective après simple sommation par lettre remise en main propre.

8- Election domicile

En cas de litige, le Tribunal de Grande Instance de Tarascon sera seul compétant. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

Mas de Lucas
vc 18 draille des Jonquets
13200 Arles
tel : 06 14 08 55 29

Contrat de location

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

désire effectuer une location du au pour personnes.

Prix location :€

Acompte 25% (1) :€

50%(1) :€

Montant à devoir :€

Fait à, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

(1) Rayer la mention inutile